



AVIS DE MOTION

AVIS EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA VILLE DE MATAGAMI :

QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. c-19), monsieur Louis Gagnon, conseiller, a donné un avis de motion à la séance ordinaire du 10 mars 2026 à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

QUE lors de l'adoption dudit règlement, il y aura dispense de lecture;

ET QU'une copie du projet dudit règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

DONNÉ à Matagami, le 11 mars 2026.

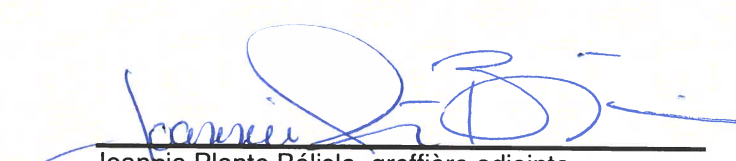


Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis de motion ci-haut le 11 mars 2026, et ce, au bureau de la municipalité et sur le site Internet www.matagami.com.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 mars 2026.



Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe